



## ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR A RESPECTER LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE DES ACTEURS DE LA COMPÉTENCE



Christel CECCOTTO, dirigeante du CLF Centre de Langue Française certifie que son organisme de formation respecte les 10 points de la charte de déontologie suivante et des bonnes pratiques commerciales CPF sur EDOF.

Le CLF respecte scrupuleusement la charte et les 10 engagements suivants :

- Être titulaire de la certification qualité Qualiopi depuis le 02 juillet 2020 (pour 4 ans) et renouvelé le 02 juillet 2024 (pour 3 ans) ;
- Être propriétaire de la certification professionnelle visée ou disposer de l'accord écrit de son propriétaire ;
- Présenter son offre avec loyauté, quel que soit le support de communication ;
- Maîtriser le recours à la sous-traitance et en être le garant ;
- Fournir au consommateur toutes les garanties contre l'usurpation de son numéro de Sécurité sociale ou de son CPF ;
- Informer au préalable des frais pris en charge par le CPF et des éventuels frais additionnels ;
- Faciliter la recherche sur Mon Compte Formation en ne dupliquant pas les actions similaires de son catalogue dans le seul but d'optimiser son positionnement ;
- Prévoir les modalités d'évaluation en amont de la formation ;
- Garantir une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire ;
- Proposer à tout client consommateur le recours amiable et gratuit au service de la médiation de la consommation, en cas de litige.

CLF • Centre de Langue Française  
Christel CECCOTTO  
www.lesformations.fr  
contacts@lesformations.fr  
06 82 54 74 60  
14 B chemin de Gué Droit • 37190 SACHÉ  
Siret 487 625 683 00023 • APE 8559A



Le CLF est inscrit auprès des Acteurs de la Compétence et s'engage à respecter les 10 engagements définis.

# CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

## À propos

Engagée depuis 30 ans dans la promotion d'une offre de formation de qualité, la fédération **Les Acteurs de la Compétence** (anciennement FFP) est à l'initiative de la présente charte de déontologie.

Cette charte s'applique aux entreprises délivrant des formations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF). Elle éclaire les consommateurs qui souhaitent mobiliser leur CPF. Elle promeut le développement d'une offre de qualité sur [MonCompteFormation.gouv.fr](https://MonCompteFormation.gouv.fr), et garantit une relation de confiance basée sur le consentement libre et éclairé du consommateur.

Elle s'appuie sur les règles de droit s'appliquant à la profession et les conditions générales d'utilisation (CGU) de [MonCompteFormation](https://MonCompteFormation.gouv.fr).

L'entreprise appliquant la présente charte s'engage à respecter **les 10 engagements définis**.

Les Acteurs de la Compétence\*, organisation professionnelle, fédère et représente plus de 1200 entreprises de formation et du développement des compétences et leurs 2300 établissements. Depuis 1991 au service de la représentation et de la promotion du développement des compétences, Les Acteurs de la Compétence placent au cœur de leur action, le développement du professionnalisme. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaires cumulé de près de 2,7 milliards d'euros par an), la fédération agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.

\*Anciennement Fédération de la Formation Professionnelle



## Avec le soutien de :



Une initiative déjà soutenue par les réseaux **EdTech France**, **CCI France** et **AFINEF**



## Vous êtes un réseau et souhaitez soutenir l'initiative ?

Contactez Les Acteurs de la Compétence  
[n.laurandel@lesacteursdelacompetence.fr](mailto:n.laurandel@lesacteursdelacompetence.fr)



# CHARTRE DE DÉONTOLOGIE



Dans le cadre de la vente de prestations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF), elles s'engagent à respecter les 10 engagements suivants :

-  ① **Je suis titulaire de la certification Qualiopi**
-  ② **Je suis propriétaire de la certification professionnelle visée ou je dispose de l'accord écrit de son propriétaire,**
-  ③ **Je présente mon offre avec loyauté, quel que soit le support de communication**
-  ④ **Je maîtrise le recours à la sous-traitance dont je suis le garant**  
*(non concerné, le CLF n'a pas recours à la sous-traitance)*

-  ⑤ **Je fournis au consommateur toutes les garanties contre l'usurpation de son numéro de Sécurité sociale ou de son Compte personnel de formation**
-  ⑥ **J'informe au préalable des frais pris en charge par le Compte personnel de formation**
-  ⑦ **Je facilite la recherche sur MonCompteFormation en ne dupliquant pas les actions similaires de mon catalogue**
-  ⑧ **Je prévois des modalités d'évaluation en amont de la formation**
-  ⑨ **je garantis**  
**Une assistance technique et pédagogique**  
**Une information du bénéficiaire**  
**Des évaluations**
-  ⑩ **Je propose à tout client consommateur le recours amiable et gratuit au service de la médiation**

les acteurs de  
la compétence





# Charte Professionnelle

En tant que professionnel de la formation adhérent de la **Chambre Syndicale des Formateurs Consultants**, je m'engage à respecter la **Charte Déontologique et de Qualité Professionnelle de la Fédération des CSFC**.

Les **CSFC** considèrent comme essentiels le développement de la Qualité de la Formation, les libertés de création, d'expression et l'indépendance de pensée et d'action des Formateurs Consultants.

La Charte Professionnelle défend les principes éthiques et énonce les critères de professionnalisme.

## CHARTE DEONTOLOGIQUE DU FORMATEUR CONSULTANT

- Ethique**  
Exerce son activité en étant responsable et indépendant dans le respect des valeurs et usages de la profession
- Législation**  
Connaît et respecte la législation en vigueur
- Mission**  
Accepte seulement les missions qui entrent dans son champ de compétences et qu'il est capable d'assurer avec professionnalisme
- Responsabilité**  
Assume, outre sa responsabilité personnelle, celle des co-traitants et collaborateurs
- Efficacité**  
Elabore des actions de formation qui tiennent compte des contraintes socio-économiques, des besoins des clients et de l'atteinte des objectifs
- Evaluation**  
Fait évaluer ses actions en fonction des modalités contractuelles, intègre les observations des acteurs concernés, en remet la synthèse au client
- Confidentialité**  
Applique la règle absolue du secret professionnel dans le cadre de ses missions
- Facturation**  
Veille à établir le juste rapport qualité-prix de sa prestation
- Arbitrage**  
En cas de différend, s'efforce de rechercher une solution amiable. Propose, si nécessaire, un arbitrage par la Chambre Syndicale
- Solidarité**  
Fait preuve de solidarité, coopère avec ses confrères et facilite leur intégration dans la profession
- Image de marque**  
Donne une image valorisante de la profession
- Rayonnement**  
Participe au développement de la notoriété de la CSFC

Fait connaître et respecter les principes de la Charte Déontologique et de Qualité Professionnelle du Formateur Consultant.

## CHARTE QUALITE PROFESSIONNELLE DU FORMATEUR CONSULTANT

- Fait preuve de **rigueur** et de **savoir-faire** dans tous ses actes professionnels
- Consacre le temps et les moyens nécessaires à sa formation et à son perfectionnement. Procède de la même manière avec ses collaborateurs
- Se donne les moyens de mener avec pertinence les phases de l'ingénierie formation :
  - maîtrise l'analyse de la demande
  - détermine les objectifs de l'entreprise
  - détecte les besoins des personnes à former
  - conçoit et/ou applique le cahier des charges
  - vérifie la validité des acquis
- Est capable d'effectuer un audit et un diagnostic dans sa spécialité en établissant les recommandations qui s'imposent
- Tient compte des normes en vigueur
- Maîtrise un éventail de méthodes et moyens pédagogiques pour le développement de son activité, notamment ceux qui favorisent l'interactivité
- Conçoit ou choisit des supports pédagogiques adéquats
- Cite ses sources, respecte la propriété intellectuelle
- Refuse les missions pour lesquelles il lui est impossible de respecter les principes de la Charte Déontologique et de Qualité Professionnelle de la CSFC.

Nom : **CECOTTO** Prénom : **Christel**

Signature, précédée de la mention manuscrite: « lu et approuvé et s'engage à respecter cette Charte », et date : **08.01.24**

CLF • Centre de Langues Christel CECOTTO www.lesformations.fr contacts@lesformations.fr 06 82 54 74 60 14 B chemin de Gué Droit • 37190 SACHÉ Siret 487 625 635 00022 • APE 8559A	<i>Christel CECOTTO</i>
---	-------------------------